Congé parental d'éducation



Fiche pratique — Service Impact emploi association -Congé parental d'éducation

Congé parental d'éducation à temps partiel

La prise d'un congé parental à temps partiel doit faire l'objet d'un avenant au contrat de travail .

Cette absence n'est pas à saisir sur le bulletin.

Congé parental d'éducation à temps complet

L'absence est à saisir dans le logiciel, avec le nombre d'heures théoriques au contrat.

Mai 2022	Periode d'e	mploi 01	/05/2022	au	31/0)5/2022	26	e Trimestr	e 2022
0	00.00		1 ère	2 è	me	3 ème	4 ème	5 ème	autres
Quotite	80,00 ma i	nits	0,00		0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
Salaire de base	1 200,00 sou	mis	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	non	soumis	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Retenue fis	cale à la so	ource	15%				
		Rég	ul. salaires						
Primes gratifications	Ajustement sur le net	Cł	nômage		intégr	ation PP pr	évoyar re	es éléments i	evenus bi
Heures Supp	Absences	Con	gés payés		Ava	antage en n	ature	Frais profes	sionnels
Base pour la retenue	1 200.00 🧯		Horai	re the	éoriqu	e mensuel a	à temps c	omplet	154,00
Motif	date de début d	ate de fin	date de reprise	C	ompléi	ment libellé	Nombr heures	re Mtrete	enue: 🛅
Congé parental d'édu	👽 01/05/2022 📃 31	/05/2022	01/06/202	22			81	,23 1 2	00,0
					7		I	······	~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~
Total :								12	00,00

<u>Contrat salarié : Saisie obligatoire</u> <u>du pourcentage de temps partiel</u>



Fiche Pratique – Administratif salarié : Saisie obligatoire du pourcentage de temps partiel



► <u>Contexte</u>



A compter de la version V97 (avril 2021), la <u>saisie du pourcentage de temps</u> <u>partiel</u> au niveau du contrat salarié devient <u>obligatoire</u> lors de la <u>création</u> <u>d'un nouveau contrat à temps partiel ou d'une modification des</u> <u>caractéristiques de l'activité ou du contrat de travail à temps partiel</u>. (Vous n'avez pas à revenir sur vos anciens contrats)

Procédure de saisie dans le logiciel

- Ouvrez la « *Fiche administrative du salarié* » par double clic sur le salarié concerné ;
- Cliquez sur l'onglet « Gestion des contrats » ;
- Créez le nouveau contrat à temps partiel (ou modifiez les caractéristiques d'un ancien contrat) ;
- Le **pourcentage de temps partiel à saisir** se situe au niveau de la **modalité d'exercice** du contrat :

Général <u>Créer un salarié :</u> Piche vide <u>Modifier un salarié :</u> Ouvrir Erregistrer	Changement d	les caractéristiq	ues de l'activités ou 🗸		
Gestion employeur :	s du contrat		Temps		
Retour à l'écran principal	01/01/2021		- Unité de mesure :	Heure	~
Convention collective Gestion des contrats	sans exo	~	- Quotité de travail l'entreprise :		151,67
Caisses sociales Coordonnées bancaires / Salaires	Salaire réel	~	- Quotité de travail du contrat :		121,33
Informations complémentaires Formulaires types liés à l'emploi	•	~	- Modalité exercice : Temps par	tiel 🗸	80,00 %
Liste des bulletins Historique des messages					

<u>Comment calculer le pourcentage de temps partiel</u> <u>selon les contrats:</u>

-> Voici quelques exemples afin d'illustrer la procédure de calcul du taux de pourcentage de temps partiel :

• Calcul du taux pour contrat temps partiel à 80 % CDI ou CDD de plusieurs mois :

-> Le salarié travaille 28 heures par semaine dans une entreprise où la quotité de travail est de 35 heures par semaine.

-> Le pourcentage à saisir est donc égal à 121.33 h / 151.67 h = 80% :

Changement des caractéri	istiq	ues de l'activités ou 🗸
s du contrat	_	Temps
01/01/2021		- Unité de mesure :
sans exo	~	- Quotité de travail l'entreprise : 151,67
Salaire réel	~	- Quotité de travail du contrat : 121,33 / 151,67 = 80 %
•	-	- Modalité exercice : Temps partiel 🖌 80.00 %
A		



Attention dans le cas de contrats CDI ou CDD de plusieurs mois, **si le salarié** n'est pas présent un mois complet, pensez à <u>saisir une absence pour entrée ou</u> <u>sortie en cours de mois</u>.

• <u>Calcul du taux pour un contrat court infra-mensuel</u> :

-> Formule à retenir :

Nombre d'heures travaillées sur la période d'emploi

Nombre de jours ouvrés de la période d'emploi x 7

```
• Cas n°1 :
  -> Contrat du 01/03/2021 au 05/03/2021 / 6 heures par jour / 5 jours
  travaillés / 5 jours ouvrés
  - Nombre d'heures travaillées sur la période d'emploi = 30 heures
  – Nombre de jours ouvrés de la période d'emploi que multiplie 7 (soit 5
  jours x 7) = 35
30
    - = 85,71%
35
 • Cas n°2 :
  -> Contrat du 01/03/2021 au 03/03/2021 / 5 heures par jour / 3 jours
  travaillés / 3 jours ouvrés
  - Nombre d'heures travaillées sur la période d'emploi = 15 heures
  – Nombre de jours ouvrés de la période d'emploi que multiplie 7 (soit 3
  jours x 7) = 21
15
    - = 71,42 %
21
 • Cas<u>n°3</u> :
  -> Contrat du 01/03/2021 au 05/03/2021 / 5 heures le lundi – 7 heures le
  mercredi – 6 heures le vendredi / 3 jours travaillés / 5 jours ouvrés
  - Nombre d'heures travaillées sur la période d'emploi = 18 heures
  - Nombre de jours ouvrés de la période d'emploi que multiplie 7 (soit 5
  jours x 7) = 35
18
   - = 51,42 %
35
 • Cas n°4 :
  -> Contrat du 01/03/2021 au 10/03/2021 / 5 jours travaillés / 8 jours
  ouvrés / 5 heures les lundis – 7 heures les mercredis – 6 heures le
  vendredi
  - Quotité du temps de travail du salarié sur la période du contrat = 30
  heures (2 lundis x 5h + 2 mercredis x 7h + 1 vendredi x 6h)
  – Nombre d'heures travaillées sur la période d'emploi = 30 heures
  – Nombre de jours ouvrés de la période d'emploi que multiplie 7 (soit 8
  jours x 7) = 56
```

= % Temps partiel

<u>Modifier les informations</u> <u>administratives d'un salarié</u>



Fiche Pratique – Administratif salarié : Modifier les informations administratives d'un salarié



► <u>Contexte</u>

Vous avez un NNI, un nom, un prénom ou une date de naissance à modifier ?



Attention : Toute modification de ces champs sera intégrée dans le fichier DSN mensuel du mois de survenance de la saisie.

Procédure de saisie dans le logiciel

A partir de la Fiche administrative du salarié (par double clic sur le salarié concerné):

• Cliquez sur les 3 points situés à droite du numéro de sécurité sociale :

Impact Emploi - [Fiche administrative salari	é]	×
لنترين برين . لائمت نسب من من من المسلم المسلم المركز في من	iche administrative du sal	arié 🔯
NNI: 2780614118001 15 Nom : AZERTY	Prénom : Azerty	Navigation 📃 🚺
Employeur (Siret - RS) : 44899339999999 - CREATION	EMPLOYEUR - Archivé : Non -	Général
Coordonnées - Nom de naissance : Adresse : - Adresse : - CP / Ville : 14000 / CAEN - Pays : FR / FRANCE - Tél. : 02.31.00.00.00 - Email : mail@mail.fr Complément d'information pour résident à l'étranger : - Code distribution :	Informations complémentaires - Civilité : Madame • Né(e) le : 01/06/1978 - Lieu de naissance : Caen • Pays de naissance : FRANCE • Nationalité : Française • Dom. Fiscale : FRANCE • Catégorie salarié : • • Date 1ère embauche : • NITT céréré : •	Créer un salarié : Piche vide Modifier un salarié : Ouvrir Enregistrer Gestion employeur : Liste des salariés Multi-employeurs Retour à l'écran principal Convention collective
Demier contrat	N I I genere :	Gestion des contrats
Type contrat : sans exo Mode calcul : Salaire réel * Nature contrat : CDD Libelle emploi : Test Date : du 01/01/2018 au 31/12/2018 Horaire mensuel : 151.67	Statut catégoriel : Non Cadre Fonctionnaire : Non Fonctionnaire Retraite : Non Retraité Taxe sur les salaires : ✓ Formation Professionnelle : ✓ Taxe Spécifique CFP : ✓ Beterure fiscale à la source : ✓	Carsses sociales Coordonnées bancaires / Salaires Informations complémentaires Formulaires types liés à l'emploi Liste des bulletins Historique des messages
MODIFICATION		Quitter

- La fenêtre « *Modifications informations DSN individu* » s'affiche.
 - Modifiez les informations souhaitées via l'onglet « Nouvelles valeurs » puis Enregistrez :

Impact Emplo	i - [Modification	informations DSN individu]				×
Historique des mod	ifications administ	ratives salarié des 3 derniers r	nois			
DATE MODIF.	<u>NNI/NTT</u>	NOM D'USAGE	<u>NC</u>	DM DE NAISSANCE	PRENOM	DATE NAISSANCE
						·····
	Nouvelle(s) v	aleur(s)			Ancienne(s) valeur(s)	
- NNI :	2780614118201	09	- 1	NNI :	2780614118001/15	
- Nom d'usage :	I		1	Nom d'usage :	AZERTY	
- Nom de naissance	:		1	Nom de naissance :	AZERTY	
- Prénom :	Sandy		1	Prénom :	Azerty	
- Date de naissance	:		- 1	Date de naissance :	01/06/1978]
					Enregi	strer 📗 Annuler

Vous êtes alors automatiquement redirigés vers la *Fiche administrative du salarié*. Le message suivant vient **confirmer la prise en compte de vos modifications** :



Les valeurs modifiées apparaissent alors sur la fiche administrative :

Impact Emploi - [Fiche administrative salarié	5] []]	×
نن بر بر بر بر النام النام المسلح النام ال النام النام الن	iche administrative du sal	arié 🔯
NNI: 2780614118201 09 Nom : AZERTY	Prénom : Sandy	Navigation 📃 🗷
Employeur (Siret - RS) : 44809339999999 - CREATION E	MPLOYEUR - Archivé : Non -	Général
Coordonnées Nom de naissance : AZERTY Adresse : 2, rue de Bayeux Adresse : CP / Ville : 14000 ♥/ CAEN Pays : FR ♥/ FRANCE Tél. : 02.31.00.00.00 Email : mail@mail.fr Complément d'information pour résident à l'étranger : Code distribution : Demier contrat	Informations complémentaires - Civilité : Madame • Né(e) le : 01/06/1978 - Lieu de naissance : Caen - Pays de naissance : FRANCE • Nationalité : Française • Dom. Fiscale : FRANCE • Catégorie salarié : ✓ • Date 1ère embauche : ✓ NTT généré : ✓	Créer un salarié : Image: Convention collective Image: Crée contrats
Type contrat : sans exp	Statut catégoriel : Non Cadre	Coordonnées bancaires / Salaires
Mode calcul : Salaire réel Nature contrat : CDD Libelle emploi : Test	Fonctionnaire Non Fonctionnaire Retraite : Non Retraité Taxe sur les salaires : Image: Comparison Professionnelle : Formation Professionnelle : Image: Comparison Professionnelle :	Informations complémentaires Formulaires types liés à l'emploi
Date : du 01/01/2018 au 31/12/2018 Horaire mensuel : 151.67 MODIFICATION MODIFICATION	Taxe Spécifique CFP : Image: CFP : Retenue fiscale à la source : Image: CFP :	Liste des bulletins Historique des messages

Si vous souhaitez **visualiser l'historique de vos modifications**, il vous suffit de **cliquer à nouveau sur les 3 points** à droite du numéro de sécurité sociale.

Les nouvelles informations ont été saisies le 15/11/2019, elles seront donc reprises dans le fichier DSN mensuelle de novembre 2019 :

Impact Emploi	- [Modification in	formations DSN individ	u]			×
Historique des modif	fications administrat	ives salarié des 3 demier	s mois	NOM DE NAISSANCE	PRENOM	
15/11/2019 27806	14118001/15	NUMBOSAGE		NOW DE MAISSANCE	Azerty	
	Nouvelle(s) vale	eur(s)			Ancienne(s) valeur(s)	
- NNI :				- NNI :	2780614118201/09	
- Nom d'usage :				- Nom d'usage :	AZERTY	
- Nom de naissance :	:			- Nom de naissance : [AZERTY	
- Prénom :				- Prénom :	Sandy	
- Date de naissance	:			- Date de naissance : [01/06/1978	
			:		Enregist	trer 📗 Annuler

► Emploi et modification du NNI, NIA ou NTT

Besoin d'informations supplémentaires concernant les différents numéros d'identification des salariés et leur utilisation dans le logiciel ?



Retrouvez *ICI la fiche pratique « Emploi et modification du NNI, NIA ou NTT »*.

<u>Transfert ou mutation de salariés</u>



Fiche Pratique – Salarié : Transfert ou mutation de

salariés



► <u>Contexte</u>

Retrouvez dans cette fiche pratique la procédure de transfert ou de mutation des salariés d'une de vos associations vers une autre association, gérée ou non via Impact emploi association.

Détail des cas de transfert ou de mutation

Détail des associations utilisées dans la procédure :

A00001 : Association existante dans IEA ASiège : Association siège de A00001 ABIS : Association A00001 (après changement d'adresse et de NIC) B00001 : Association

La procédure est proposée pour un **salarié Y**. Ce salarié est **salarié de l'association A00001**. **Si plusieurs salariés sont concernés, il faut suivre la procédure pour chaque salarié concerné**.

```
Détail des cas rencontrés :
```

```
A – Le salarié Y de l'association A00001 est transféré dans l'association
B00001
B – Le salarié Y de l'association A00001 est transféré dans l'association
ASiège
C – Le salarié Y de l'association A00001 est transféré dans l'association
ABIS
```



Attention : Le cas C n'est pas un cas de transfert : La procédure suivante ne doit pas être utilisée dans ce cas (la procédure à utiliser est la procédure de changement de NIC d'une association). Dans ce cas, tous les salariés de l'association (A00001) seront rattachés automatiquement au nouveau SIRET (ABIS).

Si l'association d'accueil est gérée par un autre tiers Impact Emploi : Transmettre un message à l'assistance en mettant en objet : « Transfert d'association chez un autre tiers »

Si l'association d'accueil n'est plus gérée dans Impact Emploi : Transmettre à l'assistance les informations nécessaires (N° de contrat…)

Procédure répondant aux cas A et B

ADMINISTRATIF / BULLETIN DE SALAIRE

1/ Avant de saisir le bulletin d'août 2019 :

Dans l'association A00001, pour le salarié Y, à partir de la *Fiche administrative du salarié*, onglet *Gestion des contrats*, effectuer une Fin de contrat :

- Saisir la date de fin de contrat « 31/08/2019 »
- Choisir la nature du motif « *Autre* » et le motif de rupture « *500 Transfert* » :

Impact Emploi - [Fin d	e contrat]		×
Fin de contrat			
- Date fin de contrat :		31/08/2019	
- Nature du motif :	- Motif de ruptur	B (1)	
Autres	S00 - Transfert		*
- Date de notification :	Ē		
- Date de signature de la conve	ntion de rupture :		
- Date d'engagement de la proc	édure de licenciement :		
- Transaction en cours :			
- Nombre d'heures du DIF n'aya	nt pas été utilisées :	0,00	
- Nombre de mois de préavis uti	isés dans le cadre du calcu	(CSP : 0,00	
- Salaire net horaire du salarié :		0,00	
- Montant de l'indemnité de préa	ivis qui aurait été versée :	0,00	
Salarié en droit de bénéficie	er d'une pension de retraite (d'un régime légalement obligatoire	
- Statut particulier du salarié :	00 - Aucun		
Préavis			
- Type : 90-Pas de clause de p	réavis a	- Date de fin	
- Demier jour travaillé et payé au	salaire habituel ;	31/08/2019	
Ne pas inclure dans la DSN	I mensuelle	Ne pas inclure dans la DSN fin de co	ntrat
MODIFICATION 1	9/09/2017	Valider An	nuler 📗

3/ Récupérez le N° de contrat « 72A88A515572572A8185 » du salarié Y dans l'association A00001 en cliquant sur « visualiser la période » :

Caractéristique	s du contrat	
- Début Contrat :	01/05/2017 - No : 72A88A515572	572
- Type contrat :	Contrat unique d'insertion version CAE	-
	Salaire réel	~
	•	-
- Nature contrat :	CDD 🗸	

4/ Dans l'association B00001 :

• **Créez le salarié Y** en utilisant l'option « *Multi-employeurs* » pour le rattacher à l'employeur B00001 :

	Général	
Créer un	n salarié <u>:</u>	
1	Fiche vide	
Modifier	un salarié :	
	Ouvrin	
4	Enregistrer	
Gestion	employeur :	
80	Liste des salariés	
- 🏟	Multi-employeurs	

- A partir de l'onglet « *Gestion des contrats* » de la *Fiche administrative du salarié*, saisissez un « *Nouveau contrat* » ;
- Cliquez sur « **Oui** » (cas de mutation)
- Saisissez la date de modification « 01/09/2019 », l'ancien SIRET « SIRET A00001 » et l'ancien N° de contrat « 72A88A515572572A8185 »

Impact Emploi -	[Salarié muté ou repris]	×
- Date de modification :	01/09/2019	
- Ancien SIRET (1) :	51431651200029	
- Ancien n° contrat :	72A88A515572572A8185	
(1) = SIRET de l'ancien (établissement d'affectation.	
	Enregistrer Annu	uler

• Saisissez le contrat du salarié Y et l'ensemble des données administratives ; • Saisissez le bulletin de septembre 2019.

<u>DSN</u>

1/ Pour l'association A00001 : Les données du salarié Y sont transmises dans la DSN du mois d'août 2019 sans bloc 62 « Fin de contrat »

2/ Pour l'association B00001 : Les données du salarié Y seront transmises à partir de la DSN du mois de septembre 2019

CCN Animation : CDI modulé



Fiche Pratique – Administratif salarié : CCN Animation – CDI modulé



► <u>Contexte</u>

La **Convention Collective de l'Animation** prévoit, pour certaines situations, la **modulation du temps de travail**.

Différents types de modulations sont proposés, vous trouverez ici les détails de la première modulation dite de « **type A** » s'appliquant à une **durée de travail hebdomadaire de 33 heures en moyenne**.

```
Objectifs du dispositif
```

Un **salarié** (CDD de plus de 3 mois ou CDI) **en modulation type A**, même s'il ne réalise que 1485h par an, ce qui correspond en moyenne à 33h hebdomadaire, **doit être rémunéré comme un temps complet soit** :

Coefficient × valeur du point = Salaire brut du salarié

De manière générale, toutes **ses cotisations et charges reposent sur 35h avec une exception : la réduction générale des cotisations qui elle se calculera sur 33h** (car prise en compte des heures réelles).

Application dans le logiciel

Afin d'appliquer la modulation du temps de travail dans Impact emploi, le type de contrat « *Modulation Type A 33h/sem »* a été créé.

Voici la procédure pour l'enregistrer sur un contrat existant :

- A partir de la Fiche administrative du salarié , onglet « Gestion des contrats » ;
- Sélectionnez le contrat concerné puis cliquez sur « Modifier la période » ;
- Renseignez le motif « 022 changement des caractéristiques de l'activité ou du contrat de travail » ;
- Indiquez une date de fin pour la période (ex 31/12/2019 pour modification au 01/01/2020) ;
- Dans les « Caractéristiques du contrat », choisissez l'option « Modulation Type A 33/sem » dans « Type de contrat » :

Informations sur la période Informations contrat - Date début : 01/01/2020 Embauche - Date changement : 07/01/2020
- Date début : 01/01/2020 Embauche - Date changement : 07/01/2020
Caractéristiques du contrat Temps
borairee du contrat requie !
- Début Contrat : 01/01/2020 - No : 72D306522F9D37; - Unité de mesure : Heure - Type contrat : sans exo - Quotité de travail l'entreprise : 151,67 - Moraire maximum :
Salaire réel - Quotité de travail du contrat : 151.67 Modulation Type A 33h/sem - Modalité exercice : Temps plein Nature contrat : CDU - Modalité exercice : Temps plein
- Libellé emploi : ACCUEIL ET ANIMATEUR - Statut catégoriel : Non Cadre v durée minimum :
Exoneration - Fonctionnaire : Non Fonctionnaire ✓ durée maximum : - Nature : Aucune - Retraite : Non Retraité ✓ - Détaché/Expat : Non concerné ✓
Période d'essai - Lieu de travail : 33002395300020 - Date début : - Date fin :
- Régime Alsace / Moselle : - Calcul automatique du plafond : - Taxe sur les salaires :
- Risque AT : 913EA - Taux : 1,20 - Retenue fiscale à la source :

• Veillez à **enregistrer** vos modifications



Veillez à laisser « *Temps plein »* au niveau de la rubrique « *Modalité d'exercice »*.

De retour sur la « *Fiche administrative du salarié* », les données ainsi saisies sont reportées dans l'onglet « *Dernier contrat* » :

Impact Emploi - [Fiche administrative sala	rié]	×
لنزير بر بر . رئيز زر د مرغر .	Fiche administrative du sa	larié 💴
NNI : 27505 Set 19251 (5) Nom : ACERTY	Prénom :	Navigation 📃 🚺
Employeur (Siret - RS) : 44809339999999 - CREATIO	N EMPLOYEUR - Archivé : Non 🗸	Général
Coordonnées • Nom de naissance : • Adresse : • Adresse : • CP / Ville : • Pays : • FR • FR • CP / Ville : • O2.31.00.00.00 • Email : • Complément d'information pour résident à l'étranger ; • Code distribution :	Informations complémentaires - Civilité : Madame • Né(e) le : - Lieu de naissance : Caen - Pays de naissance : FRANCE - Nationalité : Française - Dom. Fiscale : FRANCE - Catégorie salarié : • - Date 1ère embauche : • NTT généré : •	Créer un salarié : Piche vide Modifier un salarié : Ouvrir Enregistrer Gestion employeur : 1 1 Liste des salariés Multi-employeurs Retour à l'écran principal Convention collective Gestion des contrats
	Statut catégoriel : Non Cadre	Coordonnées bancaires / Salaires
Mode calcul : Salaire réel Modulation Type A 33h/sem Nature contrat : CDI Libelle emploi : ACCUEIL ET ANIMATEUR	Fonctionnaire : Non Fonctionnaire Retraite : Non Retraité Taxe sur les salaires : ✓ Formation Professionnelle : ✓	Informations complémentaires Formulaires types liés à l'emploi
Date : à partir du 01/01/2020 Horaire mensuel : 151.67 MODIFICATION	Taxe Spécifique CFP :	Historique des messages

L'enregistrement de la modulation du temps de travail est à présent terminée !

Le contrat d'apprentissage



Fiche Pratique – Administratif salarié : Le contrat d'apprentissage



► <u>Contexte</u>

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail entre un salarié et un employeur, qui permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance en entreprise et au centre de formation des apprentis (CFA).

Le contrat d'apprentissage peut être conclu pour une durée limitée ou dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

À la fin de la période d'apprentissage d'un CDI, la relation se poursuit dans le cadre du contrat de travail, sans période d'essai.

Le contrat peut être suspendu dans certaines conditions.

Si, à l'issue de son contrat d'apprentissage, l'apprenti est embauché dans l'entreprise (en CDI, en CDD ou en contrat de travail temporaire), la durée de l'apprentissage est prise en compte pour le calcul de l'ancienneté.



La loi avenir professionnel retouche fortement les règles de l'apprentissage. Les nouveautés les plus importantes concernent les formalités de conclusion du contrat d'apprentissage, sa rupture et les aides financières associées à l'apprentissage.

Les nouvelles règles à compter de 2020

Un simple dépôt du contrat d'apprentissage au lieu d'un enregistrement

A partir du ler janvier 2020, l'enregistrement des contrats d'apprentissage auprès des chambres consulaires va être remplacé par un simple dépôt auprès de l'opérateur de compétences (ancien OPCA).

L'âge de l'apprentissage est relevé

Sauf cas particuliers, un contrat d'apprentissage ne pouvait être conclu qu'avec un jeune âgé de 16 à 25 ans (les exceptions sont toutefois nombreuses comme, par exemple, pour les travailleurs handicapés pour lesquels aucune limite d'âge n'est prévue). La loi avenir professionnel porte désormais la limite d'âge à 29 ans révolus.

Une aide à l'emploi unique

La loi avenir professionnel ne prévoit plus qu'une seule aide financière, accordée aux entreprises de moins de 250 salariés. Elle sera réservée à ceux qui concluent un contrat d'apprentissage afin de préparer un diplôme ou un titre équivalent au plus au baccalauréat.



Important : La loi supprime la prime apprentissage, l'aide supplémentaire à l'apprentissage et le crédit d'impôt apprentissage. Le décret devrait aussi venir supprimer l'aide TPE jeunes apprentis. Notez que l'ancienne prime à l'apprentissage va continuer à être versée aux employeurs jusqu'au terme des contrats d'apprentissage conclus avant le 1er janvier 2019.

De nouvelles règles de rupture

La loi revoit les règles de rupture du contrat d'apprentissage, une fois passé les 45 premiers jours en entreprise.

Jusqu'à présent, sauf accord écrit des parties, il fallait saisir le conseil de prud'hommes pour obtenir la résiliation du contrat en cas de faute grave, de manquements répétés de l'une des parties à ses obligations ou en raison de l'inaptitude de l'apprenti.

Dorénavant, l'employeur n'a plus besoin de passer par le conseil de prud'hommes. Il peut licencier le salarié (*en respectant la procédure de licenciement pour motif personnel et le cas échéant la procédure disciplinaire*) en cas :

- de force majeure ;
- de faute grave ;
- d'inaptitude de l'apprenti. Aucune obligation de reclassement ne s'applique alors.

Autre nouveauté : lorsque le CFA prononce l'exclusion définitive de l'apprenti, cela constitue une cause réelle et sérieuse de licenciement pour motif personnel. Et si l'apprenti exclut ne s'inscrit pas dans un nouveau CFA dans un délai de 2 mois à compter de son exclusion, son maintien dans l'entreprise est subordonné à la conclusion d'un contrat de travail de droit commun (ou d'un avenant mettant fin à la période d'apprentissage en cas de CDI apprentissage).

La loi contient d'autres nouveautés concernant l'apprentissage, comme par exemple la modification de la durée du contrat et de la durée du travail des apprentis mineurs.

Retrouvez l'information complète sur le contrat d'apprentissage **ICI**.

Procédure de saisie dans Impact emploi

Lors de l'enregistrement du contrat d'apprentissage, il vous est désormais possible de sélectionner « *CDI* » dans le « *Type de contrat* » :

Impact Emploi - [Gestion des contrats]				
Informations su	r la période		Informations contrat	
- Date début :	01/01/2020 Embauche		Age requis :	
			🗸 åge minimum :	
Caractéristique	s du contrat	Temps	✓ åge maximum :	
- Début Contrat :	01/01/2020	- Unité de mesure :	horaires du contrat requis ;	
- Type contrat :	Apprentis 👻	Quotité de travail l'entreprise : 0,00	 horaire minimum : horaire maximum : 	
	Salaire réel 🗸	- Quotité de travail du contrat : 0,00	Durée d'exonération requise :	
	Entrée en 2ème année 🗸 🗸	- Modalité exercice :	✓ durée exonération min :	
- Nature contrat :	Y	Informations complémentaires	✓ durée exonération max :	
	NATURE		Durée du contrat requise :	
	CDI	×	🗸 durée minimum :	
Exoneration			🗸 durée maximum :	
- Nature :		Y		
.				
Penode d'essa				
- Régime Alsace /				
Paramétrage d				
- Risque AT :			Historique des messages	
NOUVEAU]		Enregistrer	

<u>Emploi et modification du NNI, NIA ou</u> <u>NTT</u>



Fiche Pratique – Administratif salarié : Emploi et modification du NNI, NIA ou NTT



► <u>Contexte</u>

Lorsqu'un salarié ne possède pas de NNI (Numéro National d'Identification) ni de NIA (Numéro d'Identification d'Attente), il est obligatoire de l'identifier en générant un NTT (Numéro Technique Temporaire). Il doit être accompagné du plus grand nombre d'informations sur les éléments de naissance du salarié.



Le recours au NTT est une solution transitoire, toléré pendant une durée maximale de 3 mois. Ce délai correspond en moyenne au temps nécessaire pour que le salarié dispose d'un NIR ou NIA reconnu par la Sécurité Sociale

En l'absence de NNI ou de NIA, il est donc obligatoire de remplir la rubrique Numéro Technique Temporaire NTT. Ce numéro n'ouvre pas de droit à prestations à son titulaire. Il permet de conserver la continuité des informations transmises en DSN pour un individu donné.

Cas des salariés étrangers



Les numéros temporaires commençant par « 7 » ou « 8 » attribués par la Sécurité sociale aux salariés étrangers n'étant pas compatibles avec la norme DSN, vous devez dans ce cas générer un numéro NTT dans votre logiciel.

Procédure de génération du NTT

Pour créer un salarié ne disposant ni de NNI, ni de NIA :

- Sélectionnez l'association concernée (1)
- Cliquez ensuite soit sur « *Nouveau* » puis sur « *Nouveau salarié* » à partir de la barre d'outils située en haut de l'écran (2) ou cliquez directement sur « *Ajouter* » (2) à partir de la liste des salariés :

Impact Emploi - [Ass	sociations]				t_ox
Eichier Edition Actions	teindre <u>O</u> utils <u>?</u>				
🚱 Fin de session 🛛 💵 🛷 🍄	Nouveau 🗸 🐼 Décl	larations 👔 Editions	Rechercher : Texte	à rechercher	ର୍ 🖡
Volet de navigation	Nouveau dossier				
Accueil principal	Nouvel employeur	RINGIPAL		2	119
Sea Tiers de confiance	Nouveau <u>s</u> alarié	Agenda	S	Statistiqu	ies
Configuration Impact Emploi	Nouveau bulletin	ance pour l'envoi des DSN	pour novembn	Nb d'employeurs :	2/2
Agenda				Nb de salariés :	3/4
Extraction de données				Nb de bulletins :	0
Messagerie interne				sponibles	
Fiches pratiques	LISTE DES EMPLOYE	URS		Sièges sociaux 📄	Archivés 📃
Dossiers non archivés 📃		DENOMINATION	م VILLE	🔍 ENTREE DI	SPOSIT
SIGUICHET ASSOCIATIONS URSSA	44809339999999 C	REATION EMPLOYEUR	SAINT LO	01/01/2	2015
Simulation à partir de modèles	55809339999999 E	MPLOYEUR 2	SAINT LO	01/05/2	2018
- 2019	Recherche avancée	e	🔶 Ajouter	📓 Modifier 🗮 🗱	Supprimer
	LISTE DES SALARIES				Archivés 🥅
	NNI	DENOMINATIO	N Q	VILLE	2
	2780614118201	AZERTY Sandy	CAEN		
Actions mensuelles/trimestrielles	2840950502066	POIUY Poiuy	CAEN	SUB VIDE	
Gestion des bulletins 🔻	2030330302066	TESTIJ CASIJ		SUR VIKE	
Déclarations	Recherche avancée	ə	Ajouter	🔚 Modifier 📃 😫	Supprimer
📓 Gestion des flux 🝷		(3)			
i Assistant éditions		EMPLOYEURS		TABLEAU	DE BORD
Prêt.			Version : 3.00.7	8 06 Déc. 2019	14:31:22

Une « Fiche administrative du salarié » vierge s'affiche.

Afin de générer un NTT à ce salarié ne disposant ni de NNI ni de NIA :

• Cochez la case « Attribution NNI provisoire ». Un NTT est ainsi automatiquement généré :

NNI : NF NTT PROVISOIRE Prénom : CAS I				
Employeur (Siret - RS) : 45121164300015 - NF NTT PROVISOIRE - Archivé : Non				
Coordonnées Enformations complémentaires				
- Nom jeune fille :	- Civilité : Madame 💌 - <u>Né(e) le</u> : 02/01/1989			
- Adresse : test	- Lieu de naissance : La Trinite sur Mer			
- Adresse :	- Pays de naissance : FRANCE			
- CP / Ville : 01090	- Nationalité : Française 🗸 🗸			
- Pays : FR V / FRANCE	- Dom. Fiscale : FRANCE			
- Tél. :	- Catégorie salarié :			
- Email :	- Date 1ère embauche :			
Complément d'information pour résident à l'étranger :	Attribution NNI provisoire :			
- Code distribution :	NTT généré : 245121164300000000000000000000000000000000000			
Demier contrat				
Type contrat : sans exo	Statut catégoriel : Non Cadre			
Mode calcul : Salaire réel	Fonctionnaire : Non Fonctionnaire			
•	Retraite : Non Retraité			
Nature contrat : CD/	Taxe sur les salaires :			
Libelle emploi : AGENT DE DEVELOPPEMENT	Formation Professionnelle :			
Date : à partir du 01/11/2016	Taxe Spécifique CFP :			
Horaire mensuel : 151.67	Retenue fiscale à la source :			
MODIFICATION				

Enregistrez ensuite toutes les informations concernant l'identité du salarié portées à votre connaissance.

Procédure de remplacement du NTT par le NNI ou le NIA



Attention : Toute modification de ce champs est intégrée dans le fichier DSN mensuel du mois de survenance de la saisie.

Afin de **remplacer le NTT du salarié par le NNI ou le NIA** communiqué par l'association employeur :

 Ouvrez la « Fiche administrative du salarié » (par double clic sur le salarié concerné); • **Cliquez** sur les **3 points** situés **à droite du NNI** (Numéro National d'Identification) :

Impact Emploi - [Fiche administrative salar	Fiche administrative du sal	arié 🛛
NNI : NF NTT PROVIS	SOIRE Prénom : CAS I	Navigation 📃 🚺
Employeur (Siret - BS) 45121164300015 - NF NTT P	ROVISOIRE - Archivé : Non	Général
Coordonnées - Nom jeune fille : - Adresse : - Adresse : - Adresse : - CP / Ville : 01090 / MONTMERLE SUR SAONE - Pays : FR / FRANCE - Tél. : - Email : Complément d'information pour résident à l'étranger : - Code distribution :	Informations complémentaires - Civilté : Madame • Né(e) le : 02/01/1989 - Lieu de naissance : La Trinite sur Mer - Pays de naissance : FRANCE • Nationalité : Française • Dom. Fiscale : FRANCE • Catégorie salarié : ▼ • Date 1ère embauche : ▼ Attribution NNI provisoire : ▼ NTT généré : 245121164300000000000000000000000000000000000	Créer un salarié ; Image: Record contract of the second contract of the
Demier contrat		Caisses sociales
Type contrat : sans exo Mode calcul : Salaire réel * * Nature contrat : CD/ Libelle emploi : AGENT DE DEVELOPPEMENT Date : à partir du 01/11/2016 Horaire mensuel : 151.67	Statut catégoriel : Non Cadre Fonctionnaire : Non Fonctionnaire Retraite : Non Retraité Taxe sur les salaires : V Formation Professionnelle : V Taxe Spécifique CFP : Retenue fiscale à la source :	Coordonnées bancaires / Salaires Informations complémentaires Formulaires types liés à l'emploi Liste des bulletins Historique des messages

La fenêtre « Modification informations DSN individu » s'affiche.

• Saisissez le nouveau NNI ou NIA via l'onglet « Nouvelles valeurs » (Le NTT est alors repris dans la colonne « Ancienne(s) valeur(s) ») puis Enregistrez :

Impact Emploi - [Modification informations DSN individu]						
Historique des modifications administratives salarié des 3 derniers mois						
DATE MODIF.	<u>NNI / NTT</u>	NOM FAMILL	<u>E</u>	PRENOM	DATE NAISSANCE	
	Nouvelle(s) valeur(s)			Ancienne(s) valeu	ur(s)	
- NNI :	2890156258100		- NNI :	24512116430	00000	
- Ne			- Nom :	NF NTT PRO	VISOIRE	
- Prénom :			- Prénom :	CAS I		
- Date de naissanc	ce :		- Date de nais	sance :	02/01/1989	
				Enregistr	er Annuler	

Vous êtes alors automatiquement redirigés vers la « *Fiche administrative du salarié*« . Le message suivant vient **confirmer la prise en compte de vos modifications** :

•	Salarié	X
l	Enregistrement effectué avec succès.	-

Le NNI saisi précédemment est alors **repris dans le champs** « *NNI* » et la case « *Attribution NNI provisoire* » est automatiquement décochée :

NNI: 2890156258100 74 Nom: NF NTT PROVISOIRE Prénom: CAS I Employeur (Siret - RS): 45121164300015 - NF NTT PROVISOIRE • - Archivé : Non •				
Coordonnées Informations complémentaires				
- Nom jeune fille :	- Civilité : Madame 🚽 - <u>Né(e) le</u> : 02/01/1989			
- Adresse : test	- Lieu de naissance : La Trinite sur Mer			
- Adresse :	- Pays de naissance : FRANCE			
- CP / Ville : 01090 V MONTMERLE SUR SAONE	- Nationalité : Française			
- Pays : FR V / FRANCE	- Dom. Fiscale : FRANCE			
- Tél. :	- Catégorie salarié :			
- Email ;	- Date 1ère embauche :			
Complément d'information pour résident à l'étranger : - Code distribution :	Attribution NNI provisoire :			
Demier contrat	1111 genere : 2451211045000000000000000000000000000000			
Type contrat : sans exo	Statut catégoriel : Non Cadre			
Mode calcul : Salaire réel	Fonctionnaire : Non Fonctionnaire			
Notice content of COV	Retraite : Non Retraité			
	Formation Professionnalle			
Date : AGENT DE DEVELOPPEMENT				
Horaire meneuel: 151.67	Peterus fiscale à la source :			
Torare menader. 191.07				
MODIFICATION				

Visualiser l'historique de vos modifications

Si vous souhaitez visualiser l'historique de vos modifications, il vous suffit de cliquer à nouveau sur les 3 points situés à droite du NNI.

La fenêtre « Modification information DSN individu » s'affiche

Dans notre exemple, les nouvelles informations ont été saisies le 15/11/2019, elles seront donc **reprises dans le fichier DSN mensuelle de novembre 2019** :

DATE MODIE.	NNL/ NTT	NOM D'USAGE		NOM DE NAISSANCE	PRENOM	DATE NAISSAN
15/11/2019 278	0614118001/15				Azerty	
I	Nouvelle(s) val	eur(s)	_		Ancienne(s) valeur(s)	
- NNI :				- NNI :	2780614118201/09	
- Nom d'usage :				- Nom d'usage :	AZERTY	
- Nom de naissand	ce :			- Nom de naissance :	AZERTY	
- Prénom :				- Prénom :	Sandy	

Pour aller plus loin : Vérifier la validité du <u>NIR</u>

Nous vous conseillons de vérifier la validité des NIR de vos salariés dans vos paies. Cette vérification s'effectue via le « *Bilan d'identification des salariés* » disponible sur le tableau de bord du portail Net-Entreprises après l'envoi de la DSN.

Quand tous les salariés sont correctement identifiés dans les bases, le **bilan de traitement est** « *OK* ». Aucun lien de téléchargement n'est présent dans le tableau de bord, et seule la mention « *réussite du traitement* » apparaît.

En revanche, si le salarié a été trouvé dans le système d'identification, mais que **certains éléments contiennent des écarts** (orthographe du nom de famille ou du prénom dissemblables) un message spécifique sera indiqué : « **catégorie : non bloquant »** / « **message salarié Reconnu »**.

Il est alors conseillé de pointer ces anomalies et d'**effectuer les corrections qui s'imposent**. En effet cela permet d'une part d'éviter que ces erreurs se reproduisent tous les mois et qu'elles deviennent un frein aux procédures de paiement d'éventuelles prestations.

Taxe forfaitaire sur les CDD d'usage (CDD-U)



Fiche Pratique – Administratif salarié : Taxe forfaitaire sur les CDD d'Usage (CDD-U)



► <u>Contexte</u>

Le gouvernement instaure une **taxe forfaitaire de 10€ sur les contrats à durée** déterminée dits d'Usage (CDD-U) afin de limiter le recours à ce type de contrat.

A compter du 1^{er} janvier 2020, tout employeur est ainsi soumis à une taxe forfaitaire dont le montant est fixé à 10 euros pour chaque contrat CDD-U qu'il conclut (3° de l'article L. 1242-2 du code du travail).

Pour **les contrats enregistrés à compter du 1**^{er} **janvier 2020**, la **contribution** est **due à la date de conclusion du contrat**.

La taxe est acquittée au plus tard lors de la prochaine échéance normale de paiement des cotisations et contributions sociales suivant la date de conclusion du contrat.

Exemple : Un contrat est conclu le 5 janvier 2020. La taxe CDD-U est exigible le 5 janvier 2020. Toutefois, elle sera transmise à l'échéance de la DSN du 15 février dans IEA et ainsi prélevée à la date du 15 février.

Au niveau du territoire, aucune adaptation particulière n'est à prévoir pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion et Mayotte. La taxation s'applique.

Toutefois, **cette taxe ne s'applique pas dans les collectivités d'outre-mer** de **Saint-Barthélemy** et **Saint-Martin**.



Attention ! Aucune régularisation n'est prévue. La taxe ne sera ni remboursée, ni régularisée en cas de requalification du contrat (Contrat CDD-U transformé en CDI ou saisi à tort, mauvaise information transmise par l'association…).

Contrats exclus du dispositif

Sont exemptés de la taxe :

• Les contrats conclus avec les salariés relevant des professions de la production cinématographique, de l'audiovisuel ou du spectacle (mentionnés à l'article L. 5424-20 du code du travail) :

Les **CDD-U conclus avec les salariés** des professions de la production cinématographique, de l'audiovisuel ou **du spectacle** sont **exemptés de la taxe car les employeurs versent déjà une surcontribution spécifique de 0.5% pour l'ensemble des contrats relatifs aux intermittents du spectacle** (*dispositif maintenu au ler janvier 2020 par décret du 26 juillet 2019*).

• Les contrats conclus par les associations intermédiaires relevant du secteur des activités d'insertion par l'activité économique (mentionnées à l'article L. 5132-7 du code du travail) :

Application dans le logiciel

Le logiciel est paramétré pour un déclenchement automatique de la taxe lors de chaque création de contrat ayant pour motif CDD : « Usage (majoration applicable) ».

Pour rappel, le CDD-U est renseigné au niveau de la « Fiche administrative du salarié« , onglet « Gestion des contrats » , rubrique « Motif CDD » :

Impact Emploi - [Gestion des contrats]		×
Informations sur la période		Informations contrat
- Date début : 01/10/2019 Embauche		Age requis :
- Date fin : Fin de contrat de travail	Y	🗸 âge minimum : sans
Caractéristiques du contrat	Tamps	🗸 âge maximum : sans
Début Contrat : 01/10/2019	- Unité de mesure :	horaires du contrat requis :
- Type contrat : sans exo 🗸	- Quotité de travail l'entreprise : 0,00	horaire minimum : 1
Salaire réel 🗸	- Quotité de travail du contrat : 0,00	
•	- Modalité exercice :	Durée d'exonération requise :
- Nature contrat : CDD	Informations complémentaires	Pas d exoneration choisie
- Fin cont. prév. :	- Libellé emploi :	Durée du contrat requise :
- Motif CDD : Usage (majoration applicable)	- Statut catégoriel : Non Cadre 🗸	sans
Exoneration	- Fonctionnaire : Non Fonctionnaire	
- Nature : Aucune	- Retraite : Non Retraité 🗸	
	- Détaché/Expat : Non concerné 🗸 🗸	
Période d'essai	- Lieu de travail : 32494917100023	
- Date début : - Date fin :	Options	
- Régime Alsace / Moselle :	- Calcul automatique du plafond :	
Paramétrage du taux AT (au 17/10/2019)	Formation Professionnelle :	
- Risque AT : 🗸 🗸 - Taux : 0,00	- Taxe Spécifique CFP : - Retenue fiscale à la source :	Historique des messages
NOUVEAU		Enregistrer Annuler



Attention : La taxe CDD-U étant due à chaque contrat CDD-U enregistré, un employeur concluant plusieurs contrats en CDD-U pour un même salarié, ou plusieurs contrats sur un même mois paiera une cotisation de 10€ multipliée par le nombre de contrats signés dans le mois.

Le Contrat d'Engagement Éducatif (CEE)



Fiche Pratique – Salarié : Le Contrat d'Engagement

Éducatif (CEE)



► <u>Contexte</u>

Le **Contrat d'Engagement Éducatif (CEE)** est un contrat de travail **proposé aux personnes exerçant des fonctions d'animation et d'encadrement dans des accueils collectifs de mineurs**.

Il s'agit d'un **contrat particulier** puisqu'il déroge sur certains points au droit du travail, notamment sur le temps de travail, le repos et la rémunération.

Procédure d'enregistrement d'un Contrat d'Engagement Éducatif

- Ouvrez la **fiche administrative de l'employeur** concerné par l'enregistrement d'un CEE (1) (par un double clic sur l'employeur) ;
- Allez dans la rubrique « Agréments et autres options » (2) :

Impact Emploi - [Fiche administrative emp	loyeur]	×
······································	Fiche administrative employ	veur /
Siret : Raison soc.	TARAGECER INCOME.	Navigation 📃 🚺
Forme jur. : ASS ASSOCIATIONS	Monsieur le Président - Archivé : Non 🗸	Général
Coordonnées - <u>Adresse</u> - <u>Adresse</u> - <u>CP / Vile</u>	Activité Code APE : 5629B Activité : Activité : Activité :	Créer un employeur : Fiche vide Modifier un employeur : Ouvrir Enregistrer
ZFU ZRU ZRR [] OIG Sans agrément	Editions : im Courriers types
Date de création de l'association : 01/01/1978 Date d'entrée dans Impact Emploi : 01/11/2003 Date de fin du dispositif Impact Emploi : Informations diverses	Date d'embauche du 1er salarié : 01/04/1997 Date sans personnel à titre définitif : Date de cessation d'activité :	Retour à l'écran principal Identification des organismes Convention collective Retraite complémentaire
N° de dossier tiers de confiance : Ass. assujettie à la TVA - Fractionnement : 1/1 - Contacts	Horaire de travail mensuel de l'association : 151.67 Mont. unitaire des indemnités kilométriques : 0,180	Prévoyance/Retraite Identification recette des impôts Taux accident du travail Coordonnées bancaires et mode de
Nom Prénom	Adresse Code postal S V	Formation professionnelle Informations complémentaires Liste des salariés Historique des messages
MODIFICATION		Quitter

- Déroulez la liste des agréments (1) ;
 Sélectionnez « Agrément centre aéré ou colonie » (2) puis validez (3) :

Impact Emploi - [Fiche administrative employeu	e administrative emplo	
Siret : IDENSIDER 00017 Raison soc. : US	MIS DES ECOLES	Navigation 7
Forme jur. : ASS 🗸 ASSOCIATIONS	Monsieur le Président - Archivé : Non 🗸	Général
Coordonnées - Adresse : - Adresse : - CP / Ville : 50800 2FU 2FU 2RU 2RR OIG	Activite - Code APE : 5629B - Activité : Agréments et autres options Sans agrément	Fiche vide Modfier un employeur ; Cuvrir Enregistrer Editions ; Currie Currie Currie Currie
Date de création de l'association : 01/01/1978 Date d'entrée dans Impact Emploi : 01/11/2003 Date de fin du dispositif Impact Emploi : Informations diverses	Da Sans agrément Da Agrément AEP activité sportive Da Agrément AEP activité non sportive Da Agrément fédération de sports Agrément centre aéré ou colonie	entification des organismes muention collective straite complémentaire évoyance/Retraite
N° de dossier tiers de confiance : Ass. assujettie à la TVA - Fractionnement : 1/1 - Mont. un Contacts Nom Prénom Adre	Association junior entreprise Aide à domicile Conventionnement ACI / IAE Attiste ou technicien du spectacle Paroisse Arbitres et Juges	entification recette des impôts sux accident du travail sordonnées bancaires et mode de immation professionnelle formations complémentaires des salariés
<	- N° de licence artiste :	brique des messages
MODIFICATION	Annuler Valid	er Quitter

- Ouvrez ensuite la **fiche administrative du salarié** concerné par le CEE (1) (par un double clic sur le salarié) ;
- Ouvrez l'onglet « Gestion des contrats » (2) :

Impact Emploi - [Fiche administrative salar	^{ié]} Fiche administrative du sal	arié 🛛
NNI : Nom :	Prénom :	Navigation 7
Employeur (Siret - RS) :	DE REINE DE RESERVORDE 🔽 - Archivé : Non 🔽	Général
Coordonnées	Informations complémentaires	Créer un salarié : Fiche vide
Nom de naissance : Adresse : Adresse : CP / Ville : 50200 ♥ / Pays : FR ♥ / FRANCE Tél. : Email : Complément d'information pour résident à l'étranger : Code distribution : Code distribution : Code distribution :	Civilité : Madame	Modifier un salarié : Image: Convertie Image: Convertie Image: Convertie Image: Convertie Retour à l'écran principal Convertie Gestion des contrats Caisses sociales
Type contrat : sans exo Mode calcul : Salaire réel * Nature contrat : CD/ Libelle emploi : comptable Date : à partir du 01/01/2019	Statut catégoriel : Non Cadre Fonctionnaire : Non Fonctionnaire Retraite : Non Retraité Taxe sur les salaires : Formation Professionnelle : Taxe Spécifique CEP :	Coordonnées bancaires / Salaires Informations complémentaires Formulaires types liés à l'emploi Liste des bulletins

- Sélectionnez « *Contrat Engagement Educatif* » dans la liste déroulante de la rubrique « *Type contrat* » (1) ;
- Complétez les différents champs du contrat puis validez (2) :

Informations sur la période				Informations contrat
Date début : 01/07/2019 Embauche		l	Age requis :	
				🗸 âge minimum :
				1
aractéristique	s du contrat	Temps		 age maximum ;
Début Contrat :	01/07/2019	- Unité de mesure :	U I	horaires du contrat requis ;
	01012010			🧨 horaire minimum :
Type contrat :	M	Quotté de travail l'entreprise :	0.00	noraire maximum :
			0.00	
	TYPE			Jurée d'exonération requise :
- Nature contrat :	sans exo		m N	🖉 durée exonération min :
	Adulte Relais			
	Contrat unique d'insertion version CIE			ouree expretation max :
	CIVIS		× 1	Durée du contrat requise :
	Contrat jeune en entreprise			CALCO AN ANTICAL CONFIDER
	Emploi jeune		m N	durée minimum :
xoneration	CRE perenne			durée maximum :
- Nature :	Apprentis			
	Salarié(e) sans ASSEDIC		×	
	Ct de Professionalisation - de 45 ans		U	
	Ct de Professionalisation 45 et plus		M	
ériode d'essai	Contrat Engagement Educatif	5		
	Groupt Employeurs Ct Professional.16-25 a			
Date début		Annuler Valider		
Régime Alsage /	Moselle :			
		 Taxe sur les salaires : 		
Paramétrage d	u taux AT (au 23/07/2019)	Formation Professionnelle :		
-		- Taxe Spécifique CFP :		
Risque AT :	Taux: 0.00	- Reterue fiscale à la source :		istorique des messages

L'enregistrement du Contrat d'Engagement Éducatif est terminé !

<u>Contrats de professionnalisation :</u> <u>Changement des intitulés au 1er</u> <u>janvier 2019</u>



Fiche Pratique – Salarié : Contrats de professionnalisation – Changement des intitulés au

1er janvier 2019



1. Association :

- Pour les salariés de 16 à 44 ans : « Contrat de professionnalisation Sans exo » devient « Contrat de professionnalisation – de 45 ans » et bénéficie de la réduction générale des cotisations en périmètre partiel.
- Pour les salariés de + 45 ans : « Contrat de professionnalisation Avec exo » devient « Contrat de professionnalisation + de 45 ans » et bénéficie de la réduction générale des cotisations en périmètre complet.

2. Groupement d'employeurs :

Jusqu'au 31/12/2018, ils bénéficiaient d'une exonération spécifique du taux AT pour les contrats conclus avec les jeunes de 16-25 et les plus de 45 ans.

- Pour les salariés de 16 à 25 ans : « Contrat de professionnalisation Sans exo » devient « Groupt employeurs Ct de Professionnalisation 16-25 ans » et bénéficie de la réduction générale des cotisations en périmètre complet.
- Pour les salariés de 26 à 44 ans : « Contrat de professionnalisation Sans exo » devient « Contrat de professionnalisation – de 45 ans » et bénéficie de la réduction générale des cotisations en périmètre partiel.
- Pour les salariés de + 45 ans : « Contrat de professionnalisation Avec exo » devient « Contrat de professionnalisation + de 45 ans » et bénéficie de la réduction générale des cotisations en périmètre complet.